

Dans le cadre de son **Plan Climat-Energie Territorial**, la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest agit pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie sur son territoire.

Grand Paris Seine Ouest propose différentes subventions pour réduire la facture énergétique des habitants du territoire en visant d'abord l'isolation, puis les équipements à énergies renouvelables.

ETES-VOUS SÛR(E) QUE VOTRE TOITURE EST BIEN ISOLÉE ?

Pour le savoir, consultez la carte thermographique du territoire : elle met en évidence les déperditions de chaleur par les toits de tous les bâtiments de l'agglomération (www.agglo-gpso.fr).

VOUS SOUHAITEZ AMÉLIORER L'ISOLATION DE VOTRE TOITURE ?

Votre maison a été construite avant 1990 ? Grand Paris Seine Ouest peut subventionner votre projet. Cette subvention est cumulable avec les autres aides existantes (crédit d'impôt, aide de l'ANAH, etc.).

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'AIDE

- La subvention porte sur l'isolation de toute la toiture, afin de privilégier des travaux cohérents et efficaces d'un point de vue énergétique.
- Les matériaux installés doivent être certifiés ACERMI ou équivalent, avec une épaisseur garantissant une résistance thermique suffisante.
- L'installateur doit être «Reconnu Garant de l'Environnement»
- La subvention correspond à un forfait de **1200 € par habitation**.

BONUS ÉCOLOGIQUE

- Votre isolation est **plus performante** que demandé ?

OU

- Vous employez des matériaux sains certifiés ACERMI tels que liège expansé, laine de bois, panneaux fibre de bois, ouate de cellulose, etc.
Bénéficiez d'un bonus de 500 €!



POUR QUI ?

Les propriétaires habitant une maison individuelle (résidence principale) sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest.

COMMENT FAIRE ?

- Retrait d'un dossier auprès du Conseiller Info Energie, de l'accueil de GPSO ou des services urbanisme des villes, ou directement sur www.agglo-gpso.fr
- Entretien avec le Conseiller Info Energie.
- Envoi du dossier.
- Lancement des travaux et notification de la subvention.
- Paiement de la subvention sur facture acquittée.

Tous travaux commencés avant envoi du dossier complet à GPSO seront déclarés irrecevables.

BESOIN D'AIDE ?

Avant de vous lancer, rencontrez un **Conseiller Info Energie** qui vous conseillera gratuitement et en toute indépendance sur les aspects techniques, économiques et administratifs afin de mener à bien votre projet.

Prenez rendez-vous au :

➤ N° Vert **0 800 10 10 21**
APPEL GRATUIT

ou contactez-le par mail : infoenergie@gpso-energie.fr
Pour connaître les permanences du Conseiller dans votre ville : www.gpso-energie.fr

Il saura également vous rediriger vers nos partenaires :

- PACT Paris - Hauts de Seine
- ADIL 92
- CAUE 92



DÉCLIC ÉNERGIE

SUBVENTION ISOLATION DE TOITURES



GPSO vous aide à réduire votre facture énergétique

Edition 2014

INFO → ÉNERGIE
en ÎLE-DE-FRANCE

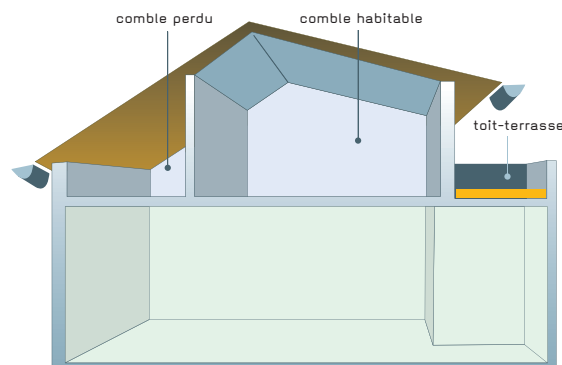
GRAND PARIS
Seine Ouest
ÉNERGIE
en ÎLE-DE-FRANCE

GRAND PARIS
Seine Ouest
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MEUDON
SEVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY

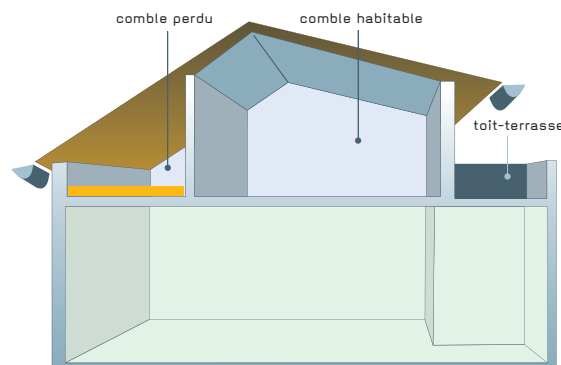
3 TYPES DE TRAVAUX ÉLIGIBLES

L'ISOLATION DES TOITURES-TERRASSES



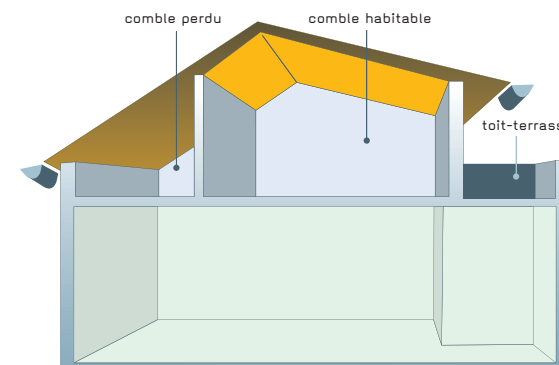
L'épaisseur d'isolant installé doit permettre d'atteindre une résistance thermique (R) d'au moins $4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.

L'ISOLATION DES PLANCHERS DE COMBLES PERDUS



L'épaisseur d'isolant installé doit permettre d'atteindre une résistance thermique (R) d'au moins $7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.

L'ISOLATION SOUS RAMPANTS (PAR L'INTÉRIEUR OU L'EXTÉRIEUR)



L'épaisseur d'isolant installé doit permettre d'atteindre une résistance thermique (R) d'au moins $6 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.